

délai du constat a la miable

Par **sombrepassion**, le 14/05/2009 à 21:13

bonj j aimerais quelque renseignement.

voila y a 15 j de cela en bas de notre immeuble mon mari a voulu faire une marche arriere pour sortir du parking mais il n avais pas vu cette fameuse voiture qui n etais pas guarer du tout la ou elle aurais du etre guarer.donc il la percute.mon mari descent de la voiture pour voir l etat de l autre voiture.rien de bien mechant la voiture est legerement erraflé.
mon mari tres honnete monte frapper a la porte du proprietaire de la voiture.le proprietaire est notre voisin.ils descendent tout les deux voir les degats.bref le proprietaire notre voisin dis a mon mari rien de mechant,on fera un constat a la miable dans la semaine.une semaine passer notre voisin nous fais pas de signe de vie pour faire un constat avec mon mari.deux semaine s ecoule toujs rien donc moi et mon mari on c est dis il a lacher la faire.debut de la troisieme semaine notre voisin envoie sa petite puce chez nous pour nous donnez le constat.donc voila on trouve cela pas tres clair notre voisin nous envoie sa puce chez nous pour nous donnez le constat alors qu il aurais quand meme pu lui venir de lui meme nous le donner le constat.deuxieme chose donc mon mari prend le constat que la petite lui donne mais y a rien sur le constat le proprietaire na pas signe,pas m y sont nom ou prenom enfin y a rien du tt.est se normal d avoir un consta vide????c est a mon mari de le signer avant et de le remplir avant????autre chose c est notre voisin et presque trois semaine pour nous donner un constat c est pas trop normal sachant quand plus il est notre voisin.y a un delais normalement pour faire un constat a la miable???pour faire un constat il faud que mon mari et le voisin sois ensemble pour le signe????mon mari a ete vraiment de bonne foi et a ete voir directement le voisin pour lui faire savoir qu il venais de rentrer dans sa voiture et notre voisin ne se donne meme pas la peine de nous donner le constat en main propre et de s arranger avec mon mari de face a face donc nous bien on se dis il est pas vraiment de bonne fois le voisin donc pourquoi signer sachant qu on pense qu il y a un delai et quand plus le voisin est en tort aussi puisque sa voiture n avais pas a etre guarrer ou elle etais.donc 50 50.
pour moi le constat est nul puisque le voisin na rien signe,meme pas un nom ou prenom????cela me parrais bisard.j attend quelque reponses de vous.que dois faire mon mari????signe????
autre information mon mari a eu sont permis y a un ans et le voisin avais m y annonce sur sa voiture pour la vendre.

Par **Camille**, le 15/05/2009 à 11:01

Bonjour,

Est-ce que ce ne serait pas, plutôt, que votre voisin est aussi "paumé" que vous en matière de constat amiable et qu'il espère que vous en savez plus que lui ? Remettre un constat vierge ne me paraît pas du tout être un signe de mauvaise foi, au contraire.

[quote="sombrepassion":3qiy6t6c]

mais il n'avais pas vu cette fameuse voiture qui n'était pas garée du tout là où elle aurait dû être garée. donc il l'a percute. [/quote:3qiy6t6c]

Que voulez-vous dire par là ?

Donc, du moment où une voiture "n'a rien à faire là", on peut la tamponner tranquillement ?

Par **sombrepassion**, le **15/05/2009** à **13:43**

[quote="Camille":3ioxqisg]Bonjour,

Est-ce que ce ne serait pas, plutôt, que votre voisin est aussi "paumé" que vous en matière de constat amiable et qu'il espère que vous en savez plus que lui ? Remettre un constat vierge ne me paraît pas du tout être un signe de mauvaise foi, au contraire.

[quote="sombrepassion":3ioxqisg]

mais il n'avais pas vu cette fameuse voiture qui n'était pas garée du tout là où elle aurait dû être garée. donc il l'a percute. [/quote:3ioxqisg]

Que voulez-vous dire par là ?

Donc, du moment où une voiture "n'a rien à faire là", on peut la tamponner tranquillement ? [/quote:3ioxqisg]

non pas du tout, puisque mon mari est monter de suite voir le propriétaire. s'que j'veux dire que lorsque mon mari c'est pris la voiture du voisin, on a pas envoyer notre enfant voir le propriétaire. il veut un constat amiable, nous ok pas de problème mais si il envoie sa fille nous donner un constat comment se mettre d'accord et pourquoi attendre trois semaines pour nous donner un constat alors que mon mari était présent dès le jour même à faire le constat. vu que le propriétaire mais sa voiture en vente nous on se demande si sa voiture était bien assurée au moment où mon mari a percute la voiture et que peut-être entre temps il aurait été assuré la voiture. se qui expliquerait trois semaines pour nous fournir un constat. le propriétaire pas un seul instant il a dit 50/50 puisque j'étais pas garée où il fallait. donc on s'dit aussi qu'il a peut-être l'intention qu'on paye tous. on se méfie car un voisin qui ne vient pas nous donner un constat en main propre c'est pas clair. c'est pour ceci qu'on se pose plein de questions et l'on se demande si il essaye pas de nous rouler. donc je repose ma question est s'que mon mari doit signer puisque le propriétaire n'a rien écrit sur le constat???? a savoir le délai aussi???? nous on est de bonne foi depuis le départ cependant du côté du propriétaire y'a rien donc si y'a rien du côté du propriétaire y'a de grande chance qu'on soit moins cool nous aussi. enfin voilà. merci de vos réponses

Par **406**, le **15/05/2009** à **16:56**

même si la voiture est mal garée, c'est 100 % en tort pour la personne qui l'a percute.

Par **Camille**, le **16/05/2009** à **07:00**

Bonjour,

[quote="sombrepassion":2wjbu9gq]

non pas du tout, puisque mon mari est monter de suite voir le propriétaire. s'que j'veux dire que

lorsque mon mari c est pris la voiture du voisin, on a pas envoyer notre enfant voir le propriétaire. il veut un constat amiable, nous ok pas de problème mais si il envoie sa fille nous donner un constat comment se mettre d accord et pourquoi attendre trois semaines pour nous donner un constat alors que mon mari était présent dès le jour même à faire le constat. vu que le propriétaire mais sa voiture en vente nous on se demande si sa voiture était bien assurée au moment où mon mari a percuté la voiture et que peut-être entre-temps il aurait été assuré la voiture. se qui expliquerait trois semaines pour nous fournir un constat. le propriétaire pas un seul instant il a dit 50/50 puisque j'étais pas garé ou il fallait. donc on dit aussi qu'il a peut-être l'intention qu'on paye tous. on se méfie car un voisin qui ne vient pas nous donner un constat en main propre c'est pas clair. c'est pour ceci qu'on se pose plein de questions et l'on se demande si il essaye pas de nous rouler. donc je repose ma question est-que mon mari doit signer puisque le propriétaire n'a rien écrit sur le constat???? à savoir le délai aussi???? nous on est de bonne foi depuis le départ cependant du côté du propriétaire y'a rien donc si y'a rien du côté du propriétaire y'a de grande chance qu'on soit moins cool nous aussi. enfin voilà. merci de vos réponses[/quote:2wjbu9gq]

Donc, si je vous comprends bien, en quelque sorte, c'est de sa faute si votre mari a tamponné sa bagnole. Au début, c'était parce qu'il était mal garé, maintenant, c'est parce qu'il n'était pas assuré, simplement parce qu'il ne fait pas les choses selon les règles ou [u:2wjbu9gq]vos[/u:2wjbu9gq] règles. Que voulez-vous dire par "il essaye de vous rouler" ? En quoi peut-il vous rouler ? Ce n'est pas vous qui allez payer mais votre assureur. Savez-vous, et l'un et l'autre, vous et votre voisin, ce qu'est [u:2wjbu9gq]exactement[/u:2wjbu9gq] un "constat amiable" ?

Et qu'entendez-vous exactement par...

[quote="sombrepassion":2wjbu9gq]

cette fameuse voiture qui n'était pas garée du tout là où elle aurait dû être garée
[/quote:2wjbu9gq]

Par **Camille**, le **16/05/2009** à **07:02**

Bonjour,

[quote="406":34mww57e]même si la voiture est mal garée, c'est 100 % en tort pour la personne qui l'a percuté.[/quote:34mww57e]

En réalité, ça dépend un peu de... la réponse à la question que je pose pour la deuxième fois.

Par **sombrepassion**, le **16/05/2009** à **10:06**

bon j'arrête là car ici pas aimable et puis vous comprenez que se que vous voulez entendre. donc j'vais dire que pour faire plaisir, que c'est bien, que le propriétaire de la voiture est en droit de garer sa voiture n'importe où ou que c'est normal et que si on lui rentre dans sa voiture ça que c'est la faute de l'autre. moi demain je prend ma voiture je la place n'importe où comme mon voisin et que toute façon si on percuté ma voiture, c'est pas grave du tout c'est l'autre qui prendra et non moi. le parking en bas de notre immeuble c'est pas fait pour les chiens il me semble. et bien moi et mon mari on aura bien compris que maintenant ça faut plus être honnête et fermer sa gueule et prendre la fuite maintenant. haaaa c'est certain. non parce que si les autres ont droit de faire n'importe quoi avec la voiture sous prétexte que si on

leurs rentre dedans ils ne serons pas en tort.

a vous ecoutez y a que mon mari qui est en tort mais nous pas de souci on le sais,on en est consiant pres a assumer des le depart et on est en droit de se poser des questions sur un proprietaire qui ne veux pas faire un constat le jour meme mais que trois semaine apres.je connais beaucoup de personnes qui aurais pris la fuite sans prevenir mais bon,etre honnete sa sert plus a grand chose je vois.non mais moi je fais idem demain,je prend ma tuture et jme guare derriere une autre voiture.j ai eu le droit a une reponse ici donc merci pour la

reponse.donc on a le droit a des reponses que si nos questions vous conviennes. Image not found or type unknown
:?:

Image not found or type unknown

j ai pas dis que le voisin faisais pas les choses dans les regles jme pose la question et j en est le droit y a des loi non????non parce que y a des loi pour les gens qui sont en faute mais y a des loi pour les victimes aussi et c est pas parce que notre voisin est une victime qu il a tout les droit et de faire tout et n importe quoi.y a une loi qui dis bien qu il y a un delais pour un constat je suppose?????y a une loi qui dis qu on a un delais pour porter plainte pour x raison donc la c est pareille.donc oui jme pose des questions et puis ou est le mal de se poser la question si la victime etais bien assurer????le voisin nous envoie sa gamine de 6 ans a la maison donc oui on peut sdire que peut etre il nous evite,qu il a peut etre quelque chose a se reprocher.moi et mon mari on se cache pas.peux etre que le voisin est aussi nul que nous en constat c est possible mais quand on est adulte bien on vas voir sont petit voisin et on en parle non et on essaye de faire le constat ensemble comme des adultes responsable.

Par **Camille**, le **18/05/2009** à **13:34**

Bonjour,

[quote="sombrepassion":jtd90rph]vous comprenez que s que vous voulez entendre.

[/quote:jtd90rph] :?

A qui le dites-vous ! Image not found or type unknown